

# BRS

Bulletin de la recherche scientifique

CNRS  
INSERM  
INRIA  
IRD  
IRSTEA  
INED

Mai 2017  
N° 491

LA CGT : LE MEILLEUR REMPART  
POUR PROTÉGER NOS DROITS !!!

Élections au CA du CNRS : votez, faites voter SNTRS-CGT !

- Élections  
au CA du CNRS

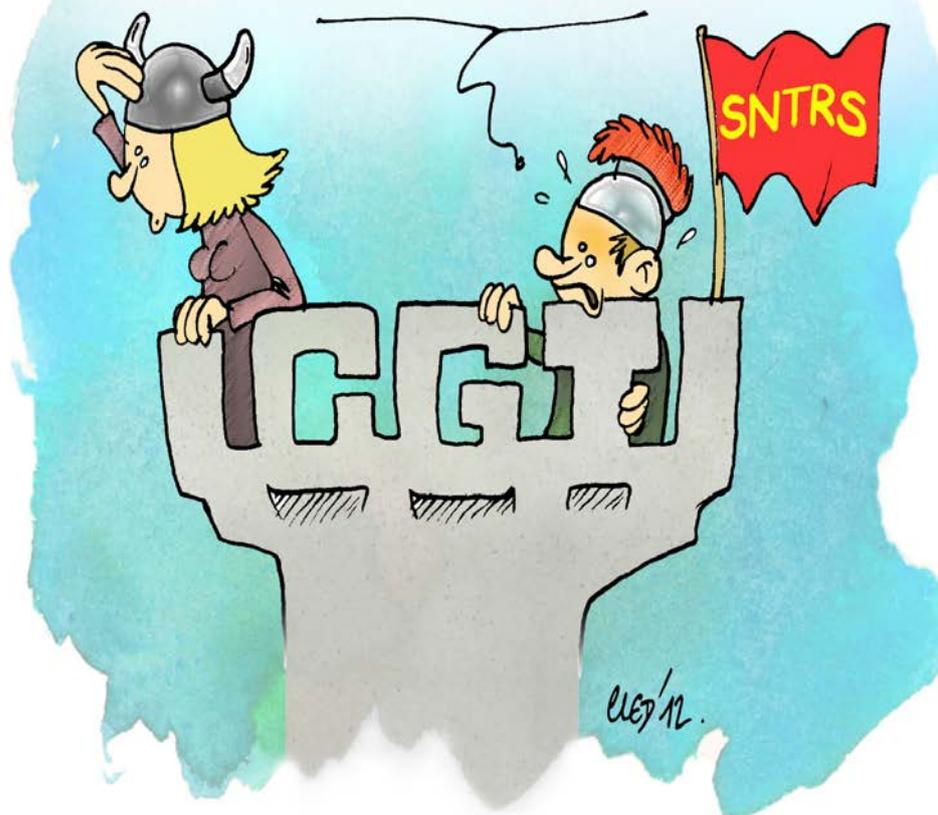
- RIFSEEP

- Congrès de  
l'UGFF/UFSE

- Le HCERES outil  
de normalisation  
et de déclin de la  
recherche

- La CGT au  
CNESER :  
le « Livre blanc  
ESR »

ALORS ? LE SOLEIL POUDDOÏE  
ET NOS DROITS MERDOÏENT ?!



<b>Édito</b>	p.2
<b>Élections au CA du CNRS : profession de foi et candidats</b>	p.4
<b>Rifseep</b>	p.6
<b>Congrès de l'UGFF/UFSE</b>	p.8
<b>Le HCERES outil de normalisation et de déclin de la recherche</b>	p.9
<b>La bulle financière des prêts étudiants</b>	p.11
<b>Intervention de la CGT au CNESER du 21 février 2017 sur le « Livre Blanc ESR »</b>	p.12
<b>Médaille « retraité du CNRS »</b>	p.13
<b>Conférence nationale 2017 des adhérents du SNTRS-CGT à la retraite</b>	p.15
<b>Tribunes libres</b>	
<b>Le maintien de la France dans l'UE et la zone euro est compatible avec les revendications de la CGT?</b>	p.17
<b>CGT : quelle stratégie?</b>	p.18
<b>Hommage à Jacqueline Rouge</b>	p.19
<b>International</b>	p.20

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i 94800 VILLEJUIF  
Téléphone 01 49 58 35 85  
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr  
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398\_CP 0914S05392  
Directrice de la publication :  
Josiane TACK  
Imprimé par nos soins  
Périodicité : Bimestrielle

# ÉDITO



Josiane TACK  
Secrétaire générale

Chère camarade, cher camarade,

Le deuxième tour de l'élection présidentielle a été sans appel pour l'élimination du Front National. La CGT a œuvré à faire barrage à l'extrême droite, cependant, la progression du FN reste très préoccupante avec près de 11 millions de suffrages.

Le nouveau Président de la République devrait faire preuve d'humilité face aux résultats. En effet, seuls 16% des électeurs de 2nd tour disent avoir voté pour E. Macron par adhésion à son programme. Ce score est à ajouter au nombre record de bulletins blancs et au niveau élevé de l'abstention.

**Parmi les propositions du programme de l'ex-candidat E. Macron en particulier, quatre d'entre elles impactent de plein fouet le monde du travail.** Je vais m'attacher à les décrire brièvement.

## **La réforme du code du travail par ordonnance :**

Alors que la loi Travail est toujours rejetée par 70% des français.e.s, Emmanuel Macron confirme sa volonté de continuer la réforme du code du travail. Nous en serions à la 5e réforme du code du travail en 5 ans !

Cette nouvelle réforme consiste à faire passer tout ce qui avait été éliminé du projet « loi Travail » pour la rendre acceptable en 2016 à certains dont la CFDT. Ainsi seront introduits :

## **Le présent est fait de lutte, l'avenir nous appartient**

*Ernesto Che Guevara*

L'instauration d'un plafonnement des condamnations prud'homales pour les employeurs en cas de licenciement abusif. Cette disposition revient à légaliser les licenciements abusifs.

Le renvoi à l'entreprise de la quasi-totalité des droits définis actuellement par la loi ou les accords de branche, comme les salaires (hormis smic) par exemple.

L'extension du recours au référendum qui pourrait être déclenché directement par l'employeur et non pas seulement par les syndicats (Loi Travail).

La suppression des CHSCT.

La méthode prévue est particulièrement scandaleuse puisqu'elle consiste à contourner le débat parlementaire et les acteurs sociaux en utilisant des ordonnances pendant les congés d'été ! Cependant, pour réformer par ordonnance, il faut une autorisation préalable du Parlement. Les élections législatives seront donc déterminantes.

**La réforme de l'assurance chômage et de la formation professionnelle** passerait entre autre par une réforme de son financement, avec suppression des cotisations chômage qui seraient remplacées par la CSG.

**La remise en cause de la fonction publique :**

Les propositions de M Macron sur la fonction publique sont très graves pour la pérennisation du statut général de fonctionnaires.

E. Macron a affirmé vouloir réduire la dépense publique et supprimer 120 000 postes dans la fonction publique en 5 ans, dont 70 000 dans les collectivités territoriales et 50 000 dans la fonction publique d'État, sans le moindre débat de fond sur les besoins en matière de services publics. De plus, il ne précise pas les missions qui seront visées par la suppression de ces postes.

Le développement du recrutement sur contrat dans les fonctions non-régaliennes, « afin de permettre au service public d'attirer des professionnels d'expérience en fonction des besoins ».

Il s'agit d'une attaque flagrante sur le statut général et le principe républicain de recrutement par voie de concours. Des agents non titulaires inféodés au gouvernement vont arriver dans la fonction publique à des postes de décisions. Cette proposition a pour visée de casser la fonction publique française pour la calquer sur la fonction publique américaine, au sein de laquelle les agents publics sont embauchés par le parti politique au pouvoir et débarqués, une fois que celui-ci n'est plus au pouvoir.

Cette mesure remettra en cause les valeurs de neutralité et d'impartialité inscrites dans le statut général,

lesquelles garantissent un traitement identique de tous les administrés. Pour aller au bout de la logique, les nouveaux contractuels verront leurs droits alignés sur le code du travail (assimilation au secteur privé)!

La fin de l'évolution uniforme de la rémunération dans la fonction publique.

L'individualisation de la rémunération : le Rifseep s'inscrit parfaitement dans cette logique basée sur des critères « de performance » et sur « la manière de servir ». Les fonctionnaires qui s'opposeraient à toute directive contraire aux valeurs de la fonction publique verraient leur rémunération diminuée.

### La réforme du système de retraites :

Le nouveau président promet une réforme d'ensemble du système de retraite pour le 1er semestre 2018. La proposition de transformer notre système en retraite par points pourrait sembler séduisante à certains. En fait, derrière cette proposition, ce sont des baisses drastiques de droits à retraite qui se profilent.

Des baisses que Macron admet implicitement en annonçant que « sans que cela ne revienne plus cher aux employeurs, nous réduirons les cotisations payées par les salariés », « nous aiderons les entreprises à embaucher en baissant les cotisations sociales employeurs » ou encore « nous réduirons leurs charges ».

De telles déclarations sont désastreuses en particulier dans un système où le montant de la retraite serait proportionnel à la cotisation. Diminuer le financement des retraites alors que le nombre de retraités augmente, signifie sans ambiguïté la baisse des retraites.

En Suède, où un système similaire est en place, le 1er ministre suédois déclarait en 2012 que les actifs devraient travailler à l'avenir jusqu'à 75 ans pour conserver le même niveau de retraite qu'en 2011 !

L'âge de départ cesserait ainsi d'être un droit mais un arbitrage individuel à exercer à partir de 62 ans, Macron peut annoncer : « Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite! ».

Ainsi, les projets de ce nouveau gouvernement vont heurter de plein fouet les intérêts des salariés et aussi des retraités ! Il n'y a pas de fatalité, nous sommes les forces de progrès social ! Le programme du Président est caricaturalement en faveur du patronat. Il n'y a pas de mystère, si nous voulons faire respecter nos droits, nous devons nous battre.

**Les batailles seront aussi au sein de la recherche publique et pour les réussir, il nous faudra un SNTRS-CGT fort. Nous entrons en période d'élection au conseil d'administration du CNRS. Nous avons besoin de tous nos adhérents pour faire de ces élections un succès en votant et en faisant voter pour le SNTRS-CGT.**



# Votez SNTRS-CGT pour porter haut et fort vos revendications

Les personnels du CNRS, fonctionnaires et contractuels sont invités à élire leurs six représentants au conseil d'administration. Le conseil d'administration, seule instance décisionnelle de l'établissement, vote le budget et décide de la stratégie de la recherche. La parole des élus SNTRS-CGT sera importante pour faire entendre votre voix.

En choisissant le SNTRS-CGT, vous optez pour une défense déterminée des personnels et de l'organisme dans son rôle central dans le développement de la recherche publique. Ceci, dans une période où les pouvoirs politiques veulent gérer le CNRS comme une entreprise et s'attaquer au statut de fonctionnaire. La CGT n'acceptera pas de recul, en particulier, elle défendra le statut de fonctionnaire pour les personnels de la recherche publique.

**Voter pour le SNTRS-CGT, c'est avoir l'assurance de porter haut et fort vos revendications.**

## La territorialisation de la recherche

Les laboratoires du CNRS sont entraînés à leur corps défendant dans la spirale des regroupements régionaux. Ceux-ci, en application de la loi Fioraso, ont d'abord pris la forme de 21 Comue, regroupements technocratiques pour lesquels le CNRS est membre fondateur de 14 d'entre elles. Ces Comue ont servi de base aux projets Idex puis Isite évalués par le jury du Commissariat Général à l'Investissement. Ce dernier, par ses décisions, a montré que ce n'était pas la science qui l'intéressait mais la gouvernance qui devait être la plus intégrée possible pour piloter au plus près les équipes de recherche. Tous ces projets sont rédigés dans les cercles très restreints des dirigeants d'établissements auxquels participent des cabinets de consultants. Ces cabinets étrangers à la recherche, payés à prix d'or, sont là pour faire coller les projets aux besoins en recherche et développement des entreprises de la région et recevoir l'aval et le financement des collectivités territoriales.

La Direction du CNRS a choisi d'accompagner cette territorialisation de la recherche au détriment de ses missions, notamment celle de la recherche fondamentale. Une recherche publique, reposant sur un organisme national de recherche comme le CNRS, est une recherche dont le but premier est l'enjeu de la connaissance qui donne une place centrale à la communauté scientifique. Une recherche publique territorialisée, c'est une recherche guidée par les besoins des entreprises de la région et des collectivités régionales, perdant ainsi tout caractère stratégique national. C'est une recherche dont les scientifiques sont pour l'essentiel des exécutants. Les luttes de pouvoir, résultant de la redistribution des cartes consécutive aux fusions d'universités, déterminent le maintien ou non des thématiques sur les sites et décident des restructurations des laboratoires.

Cette pression à la finalisation de la recherche est d'autant plus forte que le gouvernement ne donne plus les moyens financiers nécessaires au CNRS pour mener sa propre politique scientifique. Réduction des moyens et finalisation à outrance ont pour corollaire la disparition des thématiques qui ne « trouvent » plus de financements.

## Le pilotage des politiques salariales

Ce pilotage des thématiques de recherche s'accompagne du pilotage des politiques salariales et managériales : régime indemnitaire qui récompense les performances et la manière de servir des personnels, précarité des emplois au gré des contrats obtenus, etc.



Le résultat est une concurrence exacerbée entre les personnels d'un même service ou d'un même laboratoire, des conditions de travail dégradées engendrant une souffrance au travail de plus en plus insupportable. Au conseil d'administration, le SNTRS-CGT a dénoncé la précarité, les mutualisations et les réorganisations des structures génératrices de mal-être.

Ces reculs sont inacceptables, la CGT les combat au quotidien par la défense individuelle des collègues dans les laboratoires, les services, auprès des directions de laboratoires ou des délégations régionales et au sein des instances comme le conseil d'administration.

Face aux représentants du gouvernement présents au conseil d'administration, la CGT porte les revendications des personnels notamment sur les revalorisations salariales mais aussi pour dénoncer le nouveau régime indemnitaire Rifseep. Si notre revendication pour améliorer la

grille des ingénieurs d'études a abouti, il subsiste une incohérence importante des grilles sur l'ensemble des corps.

En clair, si nous ne changeons pas de cap, il n'y aura plus de politique nationale de recherche ! Le Président du CNRS ne peut que constater les dégâts. Il en vient à s'interroger : « la question qui se pose à la France est de savoir si sa recherche va pouvoir se maintenir au niveau ou si elle va décrocher ». Ce qui signifie implicitement que poursuivre dans cette voie est synonyme de déclin. Il faut changer de politique. La recherche publique doit être au service de la connaissance et du développement de la société. Pour cela, elle doit déterminer ses thématiques de recherche en toute liberté. Cette liberté repose sur les financements récurrents et des emplois stables protégés par le statut de fonctionnaire.

LA CGT : LE MEILLEUR REMPAIT POUR PROTÉGER NOS DROITS ..



## À l'ordre du jour du conseil d'administration :

### Le budget

Les budgets du CNRS n'ont pas augmenté depuis 2010. Un budget qui stagne, est un budget en baisse du fait de l'inflation et de la masse salariale qui augmente, non à cause du recrutement de nouveaux personnels, mais suite à l'indexation des salaires. Le CNRS a perdu 10% de ses effectifs sur 5 ans et n'a plus aucune marge de manœuvre budgétaire pour la mise en œuvre de sa politique scientifique. L'austérité imposée au CNRS ne peut plus durer. Le choix de financer la recherche publique quasi exclusivement sur contrats obère très sérieusement l'avenir de la recherche sur le long terme. Cette politique se traduit par l'austérité, le blocage des carrières, le recours à l'emploi précaire, le mal-être au travail. La CGT a été la seule à voter contre le budget proposé pour 2017.

### Les Comue

Le conseil d'administration a eu à se prononcer sur l'adhésion du CNRS en tant que membre fondateur de 14 Comue. Pour le SNTRS-CGT, c'est contre nature de vouloir faire entrer un organisme national tel le CNRS, dans une structure locale ; l'organisme est réduit au rôle de suiveur des politiques « de site ». La CGT a dénoncé le risque d'absorption des personnels ingénieurs et techniciens

CNRS dans des structures mutualisées au sein des Comue.

### Transfert et innovation, les SATT

Le gouvernement a lancé en 2009, le « programme Investissements d'Avenir » qui mettait en place différents dispositifs dits « d'innovation » dont les Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT). Le CNRS est impliqué dans les 14 SATT existantes. Le conseil d'administration a fait le bilan de leurs actions, le constat est accablant. Les SATT ne jouent pas leur rôle de maturation des projets technologiques. Elles se font concurrence entre elles. Les salaires de leurs dirigeants sont indécents. C'est un véritable gâchis financier qui a nécessité, après seulement 3 ans de fonctionnement, le renflouement de leurs caisses. Pour le SNTRS-CGT, l'activité de valorisation et de transfert sous la responsabilité du service public doit permettre de développer l'emploi et les productions utiles au développement de l'humanité.

## Le SNTRS-CGT propose un système de recherche publique où la place des personnels et de la communauté scientifique est reconnue

### Développer la recherche pour répondre aux besoins du pays :

- \* Un CNRS avec un rôle national, dans toutes ses disciplines
- \* Le maintien de l'indépendance par rapport aux groupes de pression
- \* Une coopération rééquilibrée avec les entreprises
- \* Le retour de l'évaluation des laboratoires au Comité National
- \* La lutte contre l'externalisation et la mutualisation généralisée des services
- \* Un budget qui permet la résorption de la précarité, le développement de la recherche notamment fondamentale par le renforcement des crédits récurrents

### Défendre le statut et la carrière, un enjeu pour le dynamisme de la recherche :

- \* Privilégier le recrutement au plus près du diplôme
- \* Recruter sur postes statutaires, titulariser tous les contractuels sur fonctions pérennes
- \* Améliorer les grilles et revaloriser plus particulièrement la rémunération minimum et les débuts de carrière
- \* Mettre fin aux déclassements en augmentant les taux de promotions
- \* Réduire les barrages de corps et de grades
- \* Combattre l'individualisation des rémunérations, avec un taux de prime de 30% pour tous avant intégration au salaire

**VOTEZ POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE SNTRS-CGT**

Date limite de la réception des votes le 26 juin 2017.

# Le Rifseep\* : chronique d'une arnaque annoncée

Cet article propose un historique depuis les premières annonces de la création d'un nouveau régime de prime au sein de la fonction publique par le gouvernement précédent. Pour connaître toutes les communications du SNTRS-CGT sur ce sujet, vous pouvez consulter la rubrique Rifseep sur notre site web, lien: <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?rubrique456>.

Le SNTRS-CGT a toujours été opposé à la mise en œuvre de ce régime de prime, qui nie la concordance de rémunération entre les montants servis et le grade des fonctionnaires d'État et de fait accentue les inégalités indemnitaires entre les personnels. Nous avons voté contre la mise œuvre du Rifseep au comité technique ministériel du MESR<sup>1</sup> ainsi qu'à celui du CNRS.

Le Rifseep a été créé par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour l'ensemble de la fonction publique d'État. Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. La dernière vague d'adhésion pour la fonction publique d'État était programmée au plus tard au 1er janvier 2017. Le Rifseep avait vocation à s'imposer à tous les fonctionnaires d'État, les ministères devaient faire remonter au Ministère de la Fonc-  
<sup>1</sup> **MESR** : Ministère de l'enseignement supérieur et la recherche

tion publique la liste des corps faisant exception au vu de leur spécificité. Le décret prétendait s'inscrire dans « une démarche de simplification du paysage indemnitaire » et réduire sensiblement le nombre de régimes indemnitaires en vigueur dans la fonction publique. Pour faire accepter le Rifseep, nombre de ministères se sont vu dotés d'enveloppes budgétaires supplémentaires au moment de l'adhésion.



## Où en sommes nous en mai 2017 ?

Le décret prévoyait d'adhérer au plus tard au 1er janvier 2017. A la suite du retard pris dans la mise en œuvre par certains ministères dont le MESR, le délai a été repoussé au 1er septembre 2017. Le retard pris dans notre ministère est lié à notre lutte contre la mise en œuvre du Rifseep: pétitions, rassemblements, courriers à destination du ministère, rendez-vous le 9 mars 2016 avec le cabinet du ministre pour demander l'exemption du Rifseep... Et finalement lors de la réu-

nion conclusive de l'agenda social du 6 juillet 2016 entre les organisations syndicales et les représentants du ministre, nous avons appris que les corps des ingénieurs et techniciens ne seraient pas exemptés, cette annonce a été assortie de la « promesse » d'une enveloppe budgétaire supplémentaire devant servir à abonder la nouvelle prime pour « faire passer la pilule » du passage au Rifseep. Cette promesse reposait sur l'augmentation des socles des primes des personnels des organismes de recherche afin de les aligner sur ceux des personnels des universités.

Le 20 mars 2017, une réunion entre les organisations syndicales et la Direction des ressources humaines du MESR avait pour ordre du jour la cartographie, les minima (socle: partie non modulable) et maxima du Rifseep suivant les corps, les grades et l'établissement de rattachement des agents. Les montants des socles proposés par le ministère étaient clairement en défaveur des personnels des organismes.

Le ministère n'a ainsi pas tenu son engagement de supprimer les écarts entre les régimes indemnitaires des personnels des organismes de recherche et des universités pour un même niveau de qualification lors du passage au Rifseep ! Nous avons alors écrit au Secrétaire d'État T. Mandon pour dénoncer cette situation. Nous avons mis en ligne une nouvelle pétition que nous avons portée ensuite lors du comité technique du MESR du 10 avril 2017.

Le lundi 10 avril 2017, le MESR a convoqué un Comité technique

\***Rifseep** : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

pour faire voter l'arrêté mettant en place le Rifseep dans les Universités et les EPST. Le déroulement houleux de ce Comité technique n'a pas permis de débattre sur le fond des questions à l'ordre du jour. Les votes sur la mise en place du Rifseep sont contestés par plusieurs organisations syndicales. A ce jour, les arrêtés d'adhésion au Rifseep pour le MESR ne sont toujours pas publiés. La FERC-CGT et l'UFSE-CGT ont co-signé un courrier destiné au Ministère de la Fonction publique pour dénoncer un déroulement non conforme du Comité technique du 10 avril et pour en contester la légitimité des votes. Ce courrier est sans réponse à ce jour.

Le Rifseep, qui devait soit disant harmoniser les différents régimes au sein de la fonction publique, n'est même pas capable d'harmoniser les primes au sein du MESR ! En effet, le décret présenté au comité technique du MESR le 10 avril prévoit des socles universitaires supérieurs à ceux des organismes.

**Application du Rifseep au CNRS : la Direction met en œuvre à marche forcée une politique managériale privilégiant « ses » cadres.**

Alors que l'arrêté ministériel d'adhésion au Rifseep n'est pas encore paru au journal officiel, sans tenir compte de l'avis de la très grande majorité des organisations syndicales de l'établissement, la direction du CNRS a mis l'examen de ce nouveau régime à l'ordre du jour du comité technique du 27 avril 2017. Ceci après un boycott d'un premier comité technique le 21 avril 2017 par les organisations syndicales SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sud Recherche EPST et SNPTES. La Direction du CNRS n'a même pas recherché la moindre harmonisation avec les autres organismes de recherche pour la mise en œuvre du Rifseep. Pire, le CNRS ne respecte pas les préconisations du ministère en ce qui concerne les montants des socles pour les AI et les IEHC, il prévoit d'appliquer des montants inférieurs ! La direction du CNRS se targue d'avoir organisé de nombreuses ré-

unions d'information depuis plus d'un an avec les organisations syndicales : être informé ne signifie pas être entendu ! Tandis qu'à l'INSERM et l'INRIA, les réunions sur la mise en œuvre du Rifseep commencent à peine à se tenir entre les directions et les syndicats, le CNRS considère que la consultation des représentants des personnels est déjà bouclée. Le 27 avril 2017, le Comité technique du CNRS a donné un avis défavorable au projet d'arrêté d'adhésion avec 7 voix contre (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sud Recherche EPST et SNPTES) sur dix sièges.

Il a porté le même avis négatif sur les orientations de la note de gestion présentée par la direction du CNRS.

**Le Rifseep, qui devait soit disant harmoniser les différents régimes au sein de la fonction publique, n'est même pas capable d'harmoniser les primes au sein du MESR !**

Enfin, il a dû aussi se prononcer sur la rétroactivité de la mise en œuvre du Rifseep au 1er janvier 2017, sachant que cette mesure, aux dires du ministère lui-même, ne peut être appliquée juridiquement ! Le cynisme du ministère et des directions des organismes de recherche ne semble pas perturber les organisations syndicales SGEN-CFDT et SNIRS-CGC qui ont voté pour le passage au Rifseep lors du comité technique du CNRS !

Le Rifseep est un outil de management, la direction du CNRS à travers sa note de gestion veut mettre en place un outil de management encore plus nocif pour la très grande majorité des personnels. Les quinze millions dégagés au CNRS pour le Rifseep seront dévolus en grande partie à la mise en œuvre de la politique managériale de l'établissement : diviser pour mieux régner ! La Direction du CNRS fait

preuve dans ce dossier d'un activisme sans équivalent dans le MESR. **Si l'arrêté ministériel d'adhésion au Rifseep venait à être publié, que se passerait-il dans les organismes de recherche en un premier temps ?**

- la PFI<sup>2</sup> moyenne, PPRS<sup>3</sup> moyenne, IFSIC<sup>4</sup> moyenne seront versées dans l'IFSE
- la PPRS moyenne de référence sera augmentée d'environ 10 %
- L'enveloppe du CIA au niveau des laboratoires et des services sera distribuée sur des critères tel que « à la manière de servir »
- les suppléments de prime (ex suppléments de PFI, de PPRS, d'ISFIC) se retrouveront dans le CIA, si vous devez être servis.
- à la bascule, les postes sont classés en fonction du grade et du corps de l'agent qui les occupe, si l'agent quitte ce poste, la cotation est perdue pour le poste devenu vacant mais aussi pour l'agent.
- Seuls les postes « libres » c'est à dire affichés à la mobilité et à l'ouverture de concours seront cotés par les services des ressources humaines des délégations. Cette cotation positionnera chaque poste dans un groupe donné (deux ou trois groupes par corps). Il faudra être vigilant lors d'une mobilité à la cotation du poste sur lequel on candidate.

**Soyons sûrs qu'au cours du temps ce régime de prime va creuser les inégalités entre les agents : avec de fortes augmentations pour certains et une stagnation, voire une diminution des primes pour la majorité. Enfin, ce régime de prime ne sera plus indexé sur la valeur du point d'indice.**

**A ce jour, aucun arrêté ministériel d'adhésion au Rifseep pour le MESR n'est paru.**

Josiane Tack

2 **PFI** : Prime de fonctions informatiques

3 **PPRS** : Prime de participation à la recherche scientifique, pour les ingénieurs, assistants-ingénieurs, techniciens, adjoints techniques

4 **ISFIC** : indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif

# Congrès de l'UGFF : L'UGFF se transforme en UFSE



Le dernier congrès de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, UGFF, s'est tenu du 27 au 31 mars 2017 à Blainville-sur-Mer. On peut parler du dernier congrès car, à cette occasion, l'UGFF a changé de sigle et s'est transformée en UFSE : Union Fédérale des Syndicats de l'État.

Le changement de sigle s'avérait nécessaire, car l'UGFF ne rassemble pas seulement de fédérations, mais aussi de syndicats affiliés directs et non fédérés, et qu'elle ne regroupe pas l'ensemble des fonctionnaires mais seulement les fonctionnaires d'État ; les territoriaux et les personnels de santé étant regroupés dans deux autres unions : la fédération de services publics pour les personnels territoriaux et la fédération de la santé. De même l'UGFF ne défend pas seulement les fonctionnaires de l'État, mais aussi tous les contractuels travaillant dans les services de l'État. Ce changement de sigle s'avérait indispensable pour éviter tout contentieux juridique.

Les deux premiers jours, lundi 27 et mardi 28 mars, ont donc été consacrés au congrès extraordinaire qui avait pour objectif d'adopter les futurs statuts de l'UFSE. Rappelons qu'en 2014, au congrès de Guidel, aucun consensus n'avait pu être trouvé sur les statuts de l'UGFF. Ces trois dernières années, un gros travail de débat et de concertation a été fait tant par le bureau que par la commission exécutive de l'UGFF. Cela a permis de proposer des

statuts qui ne limitent pas l'UFSE à une simple structure de concertation des fédérations, mais en font

---

une structure syndicale de plein exercice définissant ses orientations et élisant sa direction en congrès.

---

L'UFSE aura donc sa commission exécutive élue par les syndicats de l'UFSE, complétée par un conseil syndical national qui se réunira deux fois par an. Les fédérations seront mieux associées à la vie de l'UFSE et des branches d'activité revendicative seront par ailleurs mises en place pour coordonner l'activité revendicative de la CGT dans la fonction publique d'État. Les statuts ont été adoptés à 92% des mandats.

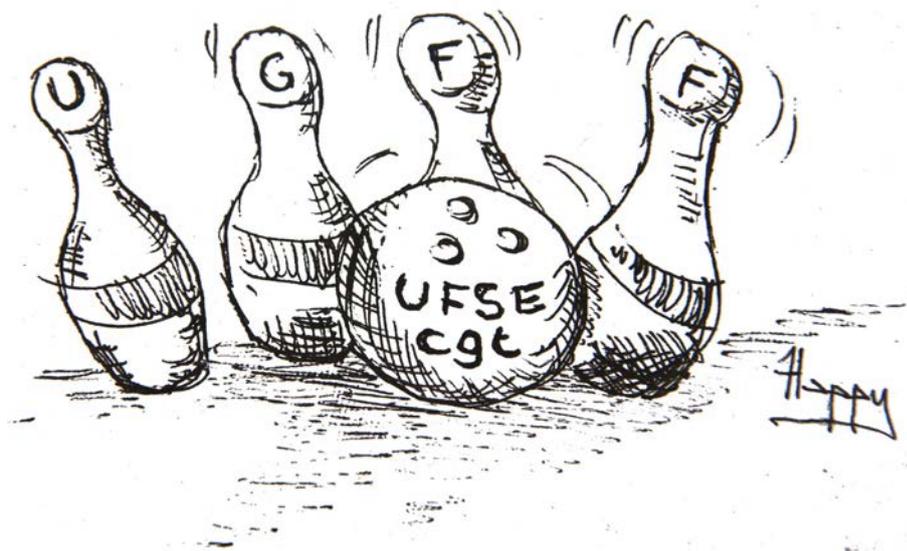
Le congrès ordinaire s'est tenu dans la foulée du mercredi 29 au vendredi 31 mars. Le rapport d'activité de l'UGFF a été adopté à 98%. Durant ces trois journées, plusieurs interventions ont été faites : Philippe Martinez, Baptiste Talbot des territoriaux et Mireille Stivala de la fédération

de la Santé. Comme d'habitude, le débat a surtout porté sur les 161 amendements au document d'orientation. Mais dans la discussion générale c'est bien entendu l'avenir des services publics et la défense du statut de fonctionnaires qui sont revenus. Le rapport d'orientation de congrès ordinaire a été adopté à 97%.

Le congrès a procédé à l'élection de la commission exécutive. Le SNTRS-CGT y sera représenté par Josiane Tack et Julien Dubois. Les membres de la commission exécutive et du bureau de l'UFSE sont consultables sur le site internet de l'UGFF <http://www.ugff.cgt.fr/>. Jean-Marc Canon a été réélu secrétaire général de l'UFSE. L'appel du congrès et plusieurs motions ont été votés. Citons notamment celles sur la liberté d'expression et les libertés syndicales, ainsi que sur le soutien aux travailleurs de Guyane. La soirée débat a été l'occasion d'un débat passionnant avec les Fralib qui a suivi la présentation d'un film sur leur longue lutte contre le mastodonte Unilever.

Daniel Steinmetz

Dessin réalisé au congrès par Patrice Lecomte



# Le HCERES outil de normalisation et de déclin de la recherche



La normalisation de la recherche s'opère via une « évaluation intégrée » qui met en adéquation la recherche et l'enseignement des différentes composantes d'un site avec la stratégie de l'établissement qui pilote ce site.

Le HCERES a mis sur son site ses référentiels d'évaluation pour la vague D

*1°) Ce que le HCERES appelle « coordinations territoriales » correspondent aux Comue et universités fusionnées ou « associées ».*

Toutes les composantes d'un site doivent s'inscrire dans la stratégie de ce site.

**La logique des référentiels n'a rien à voir avec celle de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elle est celle d'une entreprise privée qui se fixe des objectifs et doit suivre leur mise en œuvre** avec une direction (pardon, une « gouvernance ») adaptée. La Comue ou l'université fédérale est l'équivalent de la holding et ses composantes les équivalents des filiales.

Le langage est celui de l'entreprise commerciale. Le suivi des objectifs doit être assuré au travers de « benchmarks » (analyse comparative des méthodes les plus performantes pour réaliser un tâche donnée)

grâce à des indicateurs. Les objectifs doivent être explicités ainsi que... les résultats attendus ! Recherche, vous avez dit recherche ? Les projets d'investissements (et non de recherche !) doivent s'intégrer dans les PIA, le plan campus et les CPER (contrats de plan État-Régions). L'origine des ressources et leur développement doivent répondre à un modèle économique clairement défini. Le pilotage de l'ensemble est assuré par la gestion prévisionnelle des emplois et... des compétences. La coordination territoriale se doit de connaître et de maîtriser sa masse salariale. Elle est encouragée pour ce faire à diversifier ses ressources financières. Elle doit développer des outils, des méthodes pour mesurer l'impact de ses activités sur son environnement social, culturel et économique. Tout ceci doit être formalisé avec les différentes tutelles et partenaires.

**La logique des référentiels n'a rien à voir avec celle de la recherche et de l'enseignement supérieur.**

**Elle est celle d'une entreprise privée qui se fixe des objectifs et doit suivre leur mise en œuvre avec une direction (pardon, une « gouvernance ») adaptée.**

*2°) Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche*

Le HCERES évalue les composantes de la « coordination territoriale » suivant la même grille de lecture. La stra-

tégie de l'établissement doit être une des composantes de la stratégie de la coordination territoriale. La gouvernance, la politique RH, la politique financière et immobilière, la recherche, la formation sont passées au crible.

*3°) Les champs de recherche.*

Dans sa boulimie d'évaluation, le HCERES évalue les champs de recherche. Et là, nous entrons dans le dur ! Les champs de recherche sont déterminés par les établissements et les organismes de tutelle des unités de recherche d'un site en concertation avec le HCERES.

Comme critères d'évaluation de la pertinence d'un champ de recherche, le HCERES retient sa capacité à se positionner au niveau académique local, national et international, (ce qui conforte les thèmes établis et les baronnies qui les portent), sa capacité à se positionner au niveau économique, culturel ou sanitaire au niveau local, national et international (dur, dur pour les thèmes non finalisés !).

Ces capacités se déclinent en... la capacité à mobiliser les financements du PIA, de l'ANR, de l'Europe, du Feder, des régions etc.). L'intérêt d'une thématique réside surtout dans sa capacité à ramasser de la monnaie. La pertinence d'un champ de recherche, c'est encore sa capacité à mobiliser les principaux acteurs socio-économiques, culturels et sanitaires régionaux. Et comme cela ne suffit pas, le HCERES dans son jugement sur la pertinence d'un champ de recherche sur un site prendra en compte la mutualisation des fonctions support et le soutien à la mise en œuvre des projets, ainsi que la mutualisation de l'instrumentation scientifique.

#### 4°) Les unités de recherche

Appelées maintenant la « brique du système », elles sont évaluées selon trois critères : 1) La qualité des produits et des activités de recherche. Qualité des produits ! Quel changement de paradigme ! Mais où sommes nous ? Devant les étalages d'un supermarché à réaliser un contrôle qualité des marchandises présentées ?

Les produits et activités de la recherche sont définies par : la production de connaissances et la capacité de l'unité à acquérir de la visibilité et de la notoriété et à devenir un pôle d'attraction dans son domaine ; la contribution à l'innovation, son impact sur l'économie, la société, la culture, la santé ; l'implication dans les formations master et doctorales.

#### 5°) Les unités de recherche interdisciplinaires

Dans sa vision technocratique, le HCERES a tenu à distinguer les unités qui associent plusieurs disciplines des autres unités.

Les critères de jugement sont les mêmes. Les produits de la recherche deviennent des produits interdisciplinaires. Le laboratoire doit être leader dans la mise en place d'une politique économique, sociale ou culturelle découlant de l'interdisciplinarité, ses membres doivent être des experts dans les pôles de compétitivité ou dans les réseaux d'entreprises, ils doivent aussi être experts pour l'exploitation des connaissances en vue d'application à visée prénormative et normative.

Il est fortement recommandé à l'unité d'élaborer un plan stratégique et des procédures correctrices permettant de réduire les écarts entre les objectifs et sa mise en œuvre. L'organisation des laboratoires dans leurs moindres détails est passée au crible. Les directions de laboratoires sont soumises à un flitage procédurier et technocratique.

Afin de bien formater les directions de laboratoires, ces dernières doivent remplir un dossier d'auto-évaluation



selon une grille de lecture qui est celle du HCERES. Il est notamment demandé de procéder à une analyse SWOT, acronyme anglais qui signifie : forces, faiblesses, opportunités, menaces. C'est un outil d'audit marketing permettant de déterminer les différentes options d'un service d'une entreprise pour accroître sa performance dans son domaine spécifique.

**Nous ne sommes plus dans une logique de recherche, mais dans une logique commerciale de conquête de marché**

À la suite de cette auto-évaluation, le HCERES commande un comité d'experts pour réaliser une évaluation externe.

Le HCERES infantilise les directeurs de laboratoires. Il les transforme en chefs de service marketing chargés de faire du chiffre en commercialisant le plus possible l'activité de leur laboratoire. Le laboratoire doit devenir avant tout un « business unit ».

Le HCERES avec sa technocratie stérilisante est un outil d'uniformisation intellectuelle, de médiocrité et de déclin de la recherche.

Gilles Mercier

# La bulle financière des prêts étudiants

Certains présidents d'université poussent à l'augmentation substantielle des droits d'inscription pour pallier l'insuffisance du financement de l'État. Afin que l'accès à l'université soit ouvert à tous, ils suggèrent d'élargir aux universités ce qui se fait dans l'enseignement supérieur privé, à savoir un financement des droits par des prêts étudiants.

Ce qui se passe aux États-Unis devrait les faire réfléchir. Les États-Unis, où les études sont financées par les emprunts aux banques, sont menacés d'une nouvelle crise financière : celle des prêts accordés aux étudiants. Le volume de la dette accumulé a dépassé les 1400 milliards de dollars aujourd'hui, dont 1000 milliards ont été empruntés aux banques privées et en-

viron 400 milliards ont été empruntés aux services de l'État Fédéral.

---

Cette dette a dépassé de fait le montant de la dette liée aux cartes de crédit ou aux prêts liés à l'automobile.

---

Cette dette concerne donc aujourd'hui plus de 44,2 millions d'Américains, dont plus de 7,4 millions sont dans l'incapacité de rembourser.

Ces sont 17% des anciens étudiants qui sont concernés, et cela correspond à 11% du total des dettes. L'étudiant ou sa famille emprun-

tait à la banque, puis remboursait dès le premier emploi. Mais avec le déclin de l'industrie, le chômage est endémique aux États-Unis.

Les jeunes licenciés qui ont dépensé 60 000 dollars pour un diplôme découvrent que celui-ci leur ouvre les portes... d'un emploi de serveur au fast-food : ils sont dans l'incapacité de rembourser, malgré les différents programmes de rééchelonnement des prêts mis en place par l'administration Obama.

La situation semble bien aujourd'hui échapper à tout contrôle. Les banques commencent elles-mêmes à s'inquiéter : une nouvelle crise d'endettement, similaire à celle des subprimes semble se profiler aux États-Unis.

Gilles Mercier



# Intervention de la CGT au CNESER du 21 février 2017 sur le « Livre Blanc ESR »

Si l'échéance de ce Livre blanc est imposée par la loi Fioraso, il est regrettable qu'il ait fallu attendre la fin d'un mandat présidentiel et parlementaire pour qu'un volet financier accompagne ce programme, ce qui lui retire beaucoup de sa crédibilité.

Rien de bien nouveau dans le contenu de la SNR (stratégie nationale de recherche) : même si le besoin de recherche fondamentale est affirmé, l'activité de recherche reste principalement orientée technologie, justifiée par sa contribution à l'économie, les SHS sont toujours dans un rôle d'outils pour les autres disciplines ou encore pour dynamiser l'entreprise.

Pour la StraNES (stratégie nationale de l'enseignement supérieur), l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur se traduit en particulier par la promesse de maintenir 1 000 postes supplémentaires d'enseignants chercheurs par an, d'ouverture de 2 000 places par an en STS pour l'accueil des bacs professionnels et technologiques et d'augmenter le nombre de contrats doctoraux financés.

La CGT apprécie certes l'effort de programmation budgétaire pluriannuelle, principale nouveauté du document, mais considère cependant que les propositions ne sont pas du tout à la hauteur des enjeux.

Rien ne remet en cause les conditions d'austérité dans lesquelles la Recherche et l'enseignement supérieur publics se débattent depuis bien des années. Il n'est pas acceptable de repousser encore de 10 ans les engagements d'atteindre 1% du PIB dédié à la recherche publique et 2% du PIB à l'enseignement supérieur. Ce n'est pas au rythme proposé qu'il va être possible :

- d'ouvrir les postes nécessaires à l'augmentation des effectifs étudiants et à leur réussite,
- de rattraper l'austérité imposée depuis de longues années sur les salaires et les carrières des salariés,
- de réinjecter suffisamment de moyens pérennes au sein des équipes d'enseignement et de recherche pour redonner un sens aux collectifs de travail,
- de résorber la précarité qui s'est massivement instituée et de recruter les doctorants qu'il est projeté de former.

---

Pour la CGT, il est urgent de recréer les conditions pour que l'Enseignement supérieur et la recherche puissent répondre à l'ensemble des enjeux de notre société,

---

Le financement par projets qui déstructure les laboratoires n'est pas remis en cause. Bien plus, l'ANR tant décriée par la communauté scientifique conserve ses attributions de financeur à court terme y compris dans le champ de la recherche fondamentale qui nécessite au contraire un soutien sur le long terme. Il ne faut pas augmenter le budget de l'ANR, il faut financer directement les laboratoires !

L'ensemble des schémas structurant l'ESR est maintenu et conforté (regroupements, PIA) mais aucun bilan n'est présenté sur l'impact de ces reconfigurations institutionnelles permanentes, sur les politiques de site autour des stratégies régionales, sur les structures multiples et concu-

rentes d'interface recherche-monde économique, dont l'efficacité se mesure plutôt en terme de coûts supplémentaires (prélèvements de chercheurs et de personnel administratif dans les laboratoires, rétributions hors norme des responsables de ces structures).

Les COMUE remettent en cause la capacité des organismes nationaux de recherche à garder la maîtrise de leur programmation et à assurer la coordination de la recherche publique. Le risque devient bien réel d'un enseignement supérieur à deux vitesses avec les établissements d'excellence pratiquant la sélection et les autres qui devront accueillir la masse des étudiants.

Rien non plus sur le CIR (crédit impôt recherche) en termes de bilan ou de réorientation, alors que, malgré cette aide publique exorbitante, les dépenses de recherche propres aux entreprises ne progressent pas et que le montant affecté au CIR pourrait permettre de relâcher les contraintes budgétaires insupportables imposées aux établissements publics de l'ESR.

Pour la CGT, il est urgent de recréer les conditions pour que l'Enseignement supérieur et la recherche puissent répondre à l'ensemble des enjeux de notre société, une société irriguée par l'accès égal au savoir, capable de faire de ses citoyens, les acteurs du monde de demain.

Simone Cassette

# Médaille « retraité du CNRS »

Le 23 février 2017, notre camarade Alain Bouyssy a reçu la médaille des retraités du CNRS. Voici le discours lu par Dominique Gonzalez et Dina Bacalexi qui ont représenté le SNTRS-CGT à la cérémonie de remise de la médaille qui s'est tenue au siège du CNRS.

Le SNTRS-CGT est particulièrement fier aujourd'hui de cette médaille remise à notre collègue, ami et camarade Alain Bouyssy, médaille qui lui a été attribuée suite à la proposition de notre secrétaire générale Josiane Tack.

C'est la reconnaissance d'une longue carrière au service de la recherche publique, car Alain est entré au CNRS le 10 juin 1974. Elle couronne un engagement long dans le temps et varié dans ses activités, un engagement à la défense de la recherche publique qui, selon nous, se traduit par la défense de ses personnels car la recherche se mène par des femmes et des hommes exerçant des métiers de passion.

Alain fait partie, en tant que menuisier, qualifié, des personnels « de support » à la recherche, ce qui ne rend aucunement compte des fonctions essentielles de ces collègues qui ne font pas eux-mêmes de recherche, mais sans lesquels la recherche aurait du mal à s'accomplir.

Entré au CNRS avec cette qualification, il devient responsable logistique à l'IRESO (institut de recherche sur les sociétés contemporaines) de la rue Pouchet et supervise ensuite le transfert de CNRS Images à Meudon, ce qui n'a pas dû être une mince affaire, vu la richesse et la complexité du patrimoine visuel du CNRS. Dans le même ordre, il est responsable technique et logistique lors des 22<sup>es</sup> rencontres « Image et science », destinées à la découverte du patrimoine visuel scientifique par le grand public.

Alain devient responsable du service infrastructure et logistique du laboratoire Aimé Cotton UPR3321, une communauté d'une centaine de

personnes sur 3 800 m<sup>2</sup>, avec des besoins très variés, y compris des salles blanches entre autres locaux dont il surveille l'aménagement et la maintenance, la gestion des déchets chimiques, des relations avec des entreprises tout corps d'état, ainsi qu'avec la délégation du CNRS de Gif s/Yvette et le service infrastructure du campus universitaire d'Orsay où est situé le laboratoire. Il a combiné ces fonctions exigeantes avec



des formations, des cours d'anglais et d'autres qui auront un rapport avec ses engagements au service des personnels, à savoir formation des membres du comité d'hygiène et sécurité de sa délégation, ainsi que sauveteur secouriste du travail.

On ne saurait séparer le parcours professionnel d'Alain de son engagement dans l'action collective. C'est un parcours long et non banal, qui se décline principalement dans deux domaines : l'hygiène/sécurité/condi-

tions de travail, et les « défenses individuelles », terme qui rend mal compte du travail du syndicaliste dans ce domaine, car « l'individu » est membre d'un collectif de travail et c'est au sein de ce collectif que surgit le besoin d'être défendu.

Alain se syndique 4 ans après son entrée au CNRS, d'abord au SNPREES-FO et, depuis 1997, au SNTRS-CGT dont il est encore adhérent aujourd'hui, membre de la commission exécutive et du bureau national.

Cet engagement prompt et long témoigne de sa conscience que s'organiser collectivement est le meilleur moyen de défendre les droits de tous et de veiller au bien-être professionnel de chacun. C'est d'ailleurs ce bien-être du travailleur qu'il a défendu dans les instances d'hygiène, sécurité et conditions de travail au niveau local (laboratoire), régional et national, jusqu'au CHSCT du Ministère de l'Éducation nationale où il a siégé pour la Ferc de 2012 jusqu'à sa retraite.

Ces fonctions présupposent une très bonne connaissance du cadre réglementaire, dont Alain est devenu un spécialiste, mais au delà, une conscience que les lois et règlements régissent la vie professionnelle de *personnes humaines* : il ne suffit donc pas d'être un bon technicien, il faut surtout être doté d'une profonde humanité, d'une connaissance fine des terrains de travail et d'une acuité de jugement pour évaluer les situations.

Au delà de ces qualités indispensables, le syndicaliste Alain est aussi doté d'une fermeté qui lui permet de faire face parfois à l'administration,

afin de remettre au centre des préoccupations non pas *la lettre* de la loi, mais *l'être* humain. Sous ses airs sympathiques (on n'a pas souvent vu Alain en colère lors des débats nombreux et animés), Alain est l'incarnation de la maxime « on ne lâche rien » et on obtient le maximum possible.

La qualité d'un représentant dans une instance se mesure, entre autres, par son souci de pédagogie et de préparation de sa succession : Alain le responsable logistique est devenu Alain le passeur d'expérience quand il a fallu prévoir son remplacement au CHSCT du CNRS et du ministère. Et dans cette tâche aussi il a réussi.

Tout syndicaliste n'est pas un défenseur-né !

Pendant ses 3 dernières années au CNRS, Alain a consacré aux défenses « individuelles » une partie importante de son activité et a réussi à merveille dans cette tâche sensible et exigeante. Sensible, car ceux qu'on défend sont des collègues dans leur diversité de métiers et de situations, des êtres hu-

mans avec leur histoire : une empathie bien dosée, mais aussi une très bonne connaissance du CNRS en général sont nécessaires et pas données à tout le monde ; exigeante, car il faut faire face aux divers niveaux administratifs (de l'administrateur/trice d'un laboratoire aux directions des ressources humaines) ou de médiation (on soulignera ici la très efficace coordination entre Alain et la médiatrice du CNRS, Mme Armengaud) et

---

il faut chercher les solutions les plus adaptées à chaque situation et statut de collègue.

---

pour l'avoir vu à l'œuvre, on peut témoigner de son efficacité : la « méthode Alain » consiste à procéder par étapes, et à culminer par une rencontre « cartes sur table » réunissant toutes les parties prenantes pour faire toute la lumière.

C'est une méthode méticuleuse qui demande du temps et de la disponibilité, mais aussi de l'autorité tous azimuts, sans jamais perdre de vue le fait que notre objectif, en tant que syndicalistes, n'est pas de « prendre les collègues par la main », mais de leur donner les moyens de prendre eux-mêmes en mains leur destin.

Voilà Alain, le professionnel, le syndicaliste, le collègue disponible et attentif, le perfectionniste même.

Nous ne voulons pas faire rougir Alain ni s'impatisser l'assistance. C'est pourquoi nous clôturons ici ce *blason*, qui reste imparfait, lacunaire et subjectif.

Le SNTRS-CGT salue l'engagement syndical d'Alain, le CNRS l'honore pour son engagement professionnel. L'un et l'autre constituent les facettes indissociables d'un collègue qui incarne la qualité de la recherche publique, cette haute valeur à laquelle nous sommes tous profondément attachés.



# Conférence nationale 2017 des adhérents du SNTRS-CGT à la retraite

Des camarades désignés par leurs sections ont participé à cette conférence qui s'est tenue le 21 février à Villejuif. Josiane Tack, secrétaire générale du SNTRS, et Alain Barbier, secrétaire général de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de la FERC, étaient également présents. Au cours de la journée, deux sujets d'actualité ont été débattus: le syndicalisme des retraités, dans le cadre du Congrès de l'Union Confédérale des Retraités (UCR) et la protection sociale, avec le référencement des organismes de protection sociale complémentaire (PSC) en cours dans la Fonction Publique d'Etat.

## 1- Syndicalisme des retraités, organisation des retraités dans la CGT, revendications.

En France, en 2016, 16 millions de personnes, soit 1/4 de la population, avaient plus de 60 ans. Les retraités ont été très nombreux à descendre dans la rue contre la Loi Travail car ils se savaient concernés pour eux-mêmes et leurs proches, mais combien réalisent qu'ils seraient plus forts s'ils étaient syndiqués ?

Les revendications de cette population composée majoritairement de salariés à la retraite ne seront audibles que si elles sont portées par des organisations syndicales.

Le poids des 106560 retraités syndiqués à la CGT doit être renforcé pour parvenir à contrer les décisions gouvernementales. Au SNTRS comme dans toute la CGT, seulement 1/3 des adhérents restent syndiqués à la retraite.

Dans les sections du SNTRS, il faut informer les actifs proches de la retraite de la nécessité de rester syndiqué pour connaître et défendre leurs droits avec les autres retraités et les actifs.

Réunir les retraités pour qu'ils s'organisent n'est pas facile. Ils doivent pouvoir le faire sur leur ancien lieu professionnel, et aussi près de leur lieu de vie, en lien avec les actifs du territoire. Il ne faut pas hésiter à proposer aux retraités de rejoindre la CGT sur la base de leurs revendications : c'est indispensable pour établir un rapport de forces favorable. Dans les forums préparatoires au 11ème Congrès de l'UCR, des camarades ont parlé de la nécessité de décloisonner les structures actuelles pour permettre la mobilisation du plus grand nombre chez les retraités.

## Les revendications des retraités portent sur le pouvoir d'achat de leurs pensions et sur leurs conditions de vie

qui se dégradent comme pour les actifs (logement, services publics, transports en commun, accès aux soins, accès aux loisirs). Le SNTRS doit s'emparer de la revendication des retraités des organismes de recherche publique qui souhaitent obtenir de leur ancien employeur une carte leur permettant d'accéder aux restaurants des campus avec un tarif subventionné et de bénéficier de tarifs réduits pour leurs loisirs.

En conclusion de la matinée, Josiane Tack a encouragé l'intervention des retraités dans l'activité du SNTRS, comme ce fut le cas pour la politique tarifaire de la MGEN. A la demande des présents qui s'inquiètent des conséquences des restructurations dans la Recherche et l'Enseignement supérieur, elle a donné des informations sur le budget 2017 du CNRS, sur ce qu'il se

passé sur le Plateau de Saclay et sur le vécu dans les laboratoires.

## 2- Protection sociale Reconquête de la Sécurité sociale

La fiche revendicative N°21 de la CGT sur « Le droit à la protection sociale » fait le constat qu'il est nécessaire d'engager une démarche de reconquête de la Sécurité Sociale (la Sécu) fondée sur les principes qui ont présidé à sa création: solidarité, universalité, démocratie, redistribution des richesses créées par le travail.

Le SNTRS devrait s'emparer de cette fiche pour débattre des positions de la CGT sur les rôles de la Sécu et des Complémentaires dans la protection sociale ainsi que sur ses propositions pour le financement de la Sécu. Sommes-nous d'accord avec « une mise à contribution des revenus financiers des entreprises »? Cela n'irait-il pas dans le sens d'une plus grande fiscalisation de la Sécu déjà amorcée par l'instauration de la CSG?

La reconquête de la Sécu et de ses principes implique avant tout la régression du chômage, l'augmentation des salaires, l'égalité salariale femme/homme, la disparition de la CSG, l'arrêt des exonérations patronales, des dépassements d'honoraires, des remboursements et l'abrogation des mesures qui ont été prises pour diminuer « le coût du travail » (Pacte de responsabilité, CICE).

Le succès du film « La Sociale » prouve l'intérêt porté par les salariés actifs et retraités à leur Sécu et son histoire.

A propos de l'accès à la protection sociale, Alain Barbier a signalé un arrêté en préparation qui réduirait la liste des titres et des documents autorisant les personnes étrangères à bénéficier de l'assurance maladie et les

renverrait vers l'aide médicale d'Etat (AME) ou vers rien du tout si elles ont un revenu supérieur à 720 € par mois.

*Complémentaires santé : « Que sont les mutuelles devenues\* ? »*

Depuis des années le capitalisme s'acharne à briser la protection sociale solidaire basée sur le principe du « chacun paie selon ses moyens et sera couvert selon ses besoins ». Ceci pour détourner à son profit une partie de l'argent des cotisations redistribué pour les prestations. Au nom de la libre concurrence, il encourage l'assurance individuelle qui permet de moduler ce qui est demandé à l'assuré en fonction de son âge et de ce qu'il peut payer. Pour résister à la compétition, les Mutuelles des secteurs privé et public se sont engagées dans une politique de fusion/absorption et de segmentations de leurs tarifs en fonction de l'âge et d'options de couverture ; ce faisant elles abandonnent progressivement leurs fondamentaux. Ainsi la MGEN a appliqué à partir du 1er janvier 2016 un nouveau barème de taux de cotisation en fonction de l'âge pénalisant fortement les retraités. Le SNTRS a pris position contre cette évolution en rupture avec le principe de la solidarité intergénérationnelle.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2013, en instaurant la généralisation de la complémentaire santé obligatoire à tous les salariés du privé avec participation de 50% des employeurs, a accéléré la concurrence pour obtenir ce marché et induit, comme c'était prévisible, un recours à des sur-complémentaires individualisées, le tout allant dans le sens voulu par le grand capital.

Dans la fonction publique d'Etat, l'adhésion à une complémentaire de santé est encore volontaire avec des cotisations en fonction du salaire et le ministère de tutelle attribue une participation globale à l'organisme de protection complémentaire référencé. Mais l'individualisation - donc une perte de solidarité - est introduite au fil des ans, ce qui ren-

dra plus aisé le passage vers un système d'assurance privé qui semble bien être la prochaine étape...

*Référencement des organismes de protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique d'Etat*

La Commission européenne a mis en cause le dispositif de subvention de l'Etat français aux Mutuelles de Fonctionnaires pour défaut de mise en concurrence. En 2007, ce dispositif a été remplacé par un système de référencement : chaque ministère établit un cahier des charges pour sélectionner un ou plusieurs organismes destinataires de la subvention. En 2009, la MGEN fut le seul organisme référencé pour le Ministère de l'Education Nationale pour une durée de 7 ans.

---

### La 2ème vague de référencement a débuté par la circulaire du 27 juin 2016.

---

Pour le Ministère de l'Agriculture, la sélection est déjà faite : AG2R La Mondiale, Groupama et Harmonie Fonction publique. Pour le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (MENESR), l'appel d'offres s'est fait en décembre 2016, la sélection se terminera fin juin 2017 et s'appliquerait en septembre.

Dès février 2016 les organisations syndicales ont demandé à participer aux négociations relatives à ce référencement. Au cours des « discussions » elles ont critiqué le cahier des charges en amont de sa publication. Mais il est resté très en retrait par rapport à la couverture complémentaire actuelle, beaucoup de garanties devenant optionnelles pour les retraités, mais aussi pour les actifs.

Les syndicats CGT/FSU/UNSA/CFDT, dans une lettre du 20 février 2017 au MENESR ont dénoncé les reculs de la couverture complémen-

taire proposée par le Ministère ainsi que les risques du multi-référencement. Ils ont demandé que leur soient communiquées les réponses des candidats et insisté pour que le Comité Technique Ministériel soit saisi pour avis en amont du choix du Ministère. Un groupe de travail UGFF « Protection sociale », avec des représentants du SNTRS, se réunit régulièrement à ce sujet. Il faut continuer à agir pour que la couverture du risque dépendance soit incluse dans la PSC proposée par le MENESR, comme les syndicats l'ont obtenu au Ministère des Finances.

Dans cette période de référencement, il faudra suivre également le devenir de la gestion de nos dossiers Sécu par les Mutuelles de Fonctionnaires, ainsi que celui du prélèvement à la source (précompte) des cotisations PSC. Les adhérents de la MGEN sont habitués au confort de cette situation qui risque d'être modifiée à l'occasion de ce 2ème référencement.

La MGEN compte sur ses adhérents pour la choisir en cas de multi-référencement, mais pour garder leur confiance il faudrait qu'elle soit plus à leur écoute, qu'elle les informe et les consulte plus démocratiquement sur ses décisions et aussi sur les investissements qu'elle fait avec leurs cotisations (ex : sa participation de 1,5 x 106 € au capital de la société EP l'a conduit récemment à nous proposer de changer de fournisseur d'énergie).

Il nous faut réfléchir aux moyens d'améliorer la démocratie à la MGEN.

Pour la section nationale des retraités  
Catherine Deschatrette

\* Titre d'un article de F. Pierru et A. Grimaldi du 20 janvier 2017

## **Le maintien de la France dans l'UE et la zone euro est compatible avec les revendications de la CGT ?**

L'article de notre camarade Florence Guitton, intitulé Démystifier le discours du Front National, paru dans BRS n°490 présente la sortie de l'euro comme néfaste aux intérêts des travailleurs dont elle diminuerait le pouvoir d'achat. Si je partage les autres analyses de cet article sur l'imposture sociale du FN, je ne le rejoins nullement sur ce point. Observons d'abord que, depuis que l'article a été écrit, les intentions sur la question européenne du FN (qui avait déjà donné de nombreux signaux au MEDEF, pro-Union Européenne, durant la campagne électorale) se sont clarifiées, notamment avec l'accord de gouvernement conclu avec Dupont-Aignan : tout comme la prétendue volonté de ramener l'âge de la retraite à 60 ans, la sortie de l'euro ou de l'U.E. n'est plus à l'ordre du jour, du moins à court terme, dans le programme de l'extrême droite. Les postures critiques à l'égard de l'U.E. sont juste conservées à titre démagogique pour tenter de s'attirer la sympathie des travailleurs constatant chaque jour les conséquences désastreuses de la très patronale politique de Bruxelles, qui s'accommode d'ailleurs de la présence de gouvernements d'extrême droite en son sein (Pologne, Hongrie...) et soutient avec enthousiasme le régime putschiste ukrainien qui persécute ou laisse persécuter les syndicalistes, les communistes et les juifs.

La sortie de l'euro ou de l'UE entraînerait-elle une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs ? Il semble plutôt, à observer ce qui est arrivé au peuple grec, que ce soit le *maintien* dans ce carcan des peuples que consti-

tue la « construction » européenne (créée après-guerre par le grand capital pro-américain et collaborationniste) qui saigne les travailleurs dans des proportions effroyables.

Depuis cette tragique expérience, les mouvements politiques de gauche français, y compris dans la mouvance initialement « euro-constructive », sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur l'existence de l'ainsi-dite « Europe sociale » dans le cadre des traités européens, répétée comme un crédo quasi religieux, ciment de la propagande de partis « socialistes » de droite comme le PASOK (relayé depuis peu par Syriza) ou le PS français, ou un syndicat comme la CFDT dont la direction confédérale a rallié depuis plus de 20 ans toutes les contre-réformes, voire à réclamer la sortie unilatérale par la gauche de l'UE et de sa monnaie (et bien sûr de son bras armé que constitue l'OTAN).

---

**Certes, changer de monnaie ne s'improvise pas, mais des économistes y ont réfléchi et proposé des solutions pour y arriver de manière progressiste.**

---

Faut-il rappeler que, depuis le début, la construction européenne impose le principe fondamental d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée, c'est-à-dire qu'elle interdit non seulement toute remise en cause du capitalisme, mais aussi toute réforme progressiste en

son sein et exige le démantèlement des services publics ? Comment peut-on croire à la CGT qu'accepter ce cadre, fût-il amendé dans un sens « social » qu'on attend toujours de voir venir depuis plus de soixante ans, est compatible avec nos revendications, aussi bien de long que de court terme ? Va-t-on attendre que tous les pays de la zone euro soient sur la ligne de la CGT pour envisager de mener une autre politique économique que celle, désastreuse pour la classe ouvrière et ses alliés, qu'impose la BCE ? Ou laisserait-on croire qu'on peut changer réellement de politique économique sans contrôle sur la monnaie ?

Instruits de la catastrophe grecque, pour faire gagner nos revendications, battre sur le fond l'extrême droite et gagner la bataille de la syndicalisation dans une France dont la classe laborieuse est attaquée frontalement par la politique européenne qui casse nos industries et services publics, nous devrions à la CGT travailler à la sortie de l'UE et de l'euro (un vrai Frexit progressiste étant la meilleure réplique aux manipulations des souverainistes de droite), sans quoi nous continuerons à naviguer de recul en recul face à la machine de guerre patronale de plus en plus brutale qu'est la construction européenne.

Aurélien Djament.

## CGT : quelle stratégie ?

Les résultats des élections présidentielles marquent l'usure des partis politiques qui gèrent l'Etat depuis des décennies. Les électeurs aspirent au renouvellement politique en donnant leurs suffrages à des forces politiques qui leur apparaissent non comptables de la dégradation sociale.

La dégradation sociale est la conséquence d'un choix de classe. Les richesses créées par les salariés doivent en priorité aller alimenter le capital. Dans la lutte féroce que se livrent les groupes privés au niveau international, il n'y a plus de place pour une gestion sociale de la société capitaliste. Le capital veut tout. En clair, il n'y plus de place pour une politique « de gauche », plus de place pour une politique « anti-libérale ». La crise que nous vivons depuis le milieu des années 1970 est une crise de suraccumulation du capital. Il y a trop de capital accumulé par rapport aux possibilités de profit. Afin de maintenir le taux de profit, il est nécessaire de détruire en permanence le capital excédentaire dont la valorisation est insuffisante. D'où les fermetures d'entreprises, les délocalisations dans les pays à faible cout de main d'œuvre et cette instabilité permanente des emplois. N'arrivant plus à se valoriser suffisamment dans la production, le capital se valorise dans les circuits financiers. Ces circuits financiers créés par les Etats présentent l'avantage de valoriser le capital bien plus efficacement et rapidement que la production. Il n'y a pas deux capitals, un capital industriel et un capital financier, c'est le même qui s'investit dans tous domaines où il est possible de faire du profit.

Sortir de la politique d'austérité implique autre chose qu'une autre répartition des richesses. Il faut s'attaquer à la logique de l'accumulation du capital. Il faut en finir avec la domination du capital sur l'ensemble de la société. Il faut que la société soit

au service de ceux qui créent les richesses. Ce n'est pas le capital qui crée les richesses, ce sont les salariés.

Dans ce contexte on ne peut qu'être étonné que Philippe Martinez secrétaire général de la CGT ait signé une tribune dans le Monde du 18 janvier intitulé « Redonnons la priorité à l'industrie ». Dans ce texte, il était écrit « Changeons la place du travail et favorisons un nouvel entrepreneuriat dans l'économie et la société.

---

La place du travail dans notre société et dans notre économie est fortement questionnée aujourd'hui.

---

Le chômage et le mal emploi se répandent, les compétences sont globalement mal valorisées. ... Le développement industriel a besoin de salariés innovants, aux compétences reconnues, bien rémunérés, occupant des emplois stables et prenant une part active aux décisions. Seuls des salariés compétents et impliqués sont en effet en mesure de donner aux entreprises les capacités d'innover. **Ici, réside le compromis fondamental entre le capital et le travail sans lequel aucun développement n'est possible** ».

Seuls Gattaz et Fillon étaient cités, la politique du gouvernement comme celle du patronat étaient passées sous silence. Il est vrai que le texte était co-signé par A Montebourg en tant que candidat à la primaire du PS qui se tenait 4 jours plus tard, ex Ministre du redressement productif qui contribua au dépeçage d'Alstom en vendant sa branche énergie à l'américain Général Electric, par J Cl Mailly secrétaire général de FO, par B Thibault ancien secrétaire général de la CGT qui avait appelé à voter Hollande pour les présidentielles sans rien exiger de lui et

plus tard à voter A Hidalgo pour les municipales à Paris alors qu'il ne réside pas dans la capitale, ainsi que par plusieurs économistes et personnalités politiques sociales-démocrates.

Appeler au compromis entre le capital et le travail après la lutte contre la loi travail est tout sauf anodin. Avec la loi travail, la CGT fut contrainte à la lutte. Se refusant à remettre en cause le système capitaliste, elle recherche un compromis avec les forces dominantes afin de le rendre acceptable, en s'alliant avec des organisations syndicales réformistes (le syndicalisme rassemblé) et au delà en recherchant des alliances avec des forces politiques sociales-démocrates. Elle continue de mettre en avant la CES qui n'a pas eu un mot sur la loi travail mais qui par contre est proluxe sur le développement durable et la transition énergétique. Cette stratégie est délétère pour la CGT, comme le montre la baisse de son influence dans le privé au profit de la CFDT. Pourquoi, une confédération comme la CFDT chérie du patronat et des gouvernements qui depuis 1995 approuve sans vergogne toutes les mesures anti-sociales a-t-elle progressé chez les salariés qui sont les victimes de cette politique pour devancer la CGT ? Le syndicalisme rassemblé a amené la CGT à rechercher des accords de sommet avec les syndicats réformistes. Accords qui ont eu pour résultat de démontrer l'impuissance des luttes et instillé dans le salariat l'idée du renoncement, l'idée de ne revendiquer que ce qu'il est possible de revendiquer dans une situation de crise. FO a vite mis les pouces après la loi travail, comme Sud et la FSU. Mais fidèle à sa stratégie, la CGT continue de conditionner ses initiatives au bon vouloir de ces organisations.

Ce qui ne contribue pas à la mobilisation des salariés contre une politique qui vise à les dépouiller de tout.

Gilles Mercier

# Hommage à Jacqueline Rouge

## À notre camarade

Nous avons appris, avec tristesse, le décès de notre camarade Jacqueline Rouge, le 28 octobre 2016.

Jacqueline a été recrutée en tant que contractuelle au service du personnel de la délégation Paris B (Paris 05). Elle a été titularisée, comme nous tous, en 1983.

Je me souviens encore de mon entretien d'embauche auquel elle a participé. Jacqueline me l'a souvent rappelé par la suite...

Nous nous souvenons de Jacqueline participant, dès les années 1977-1978, aux nombreuses grèves et manifestations des personnels administratifs qui revendiquaient une égalité de droits avec leurs collègues techniciens au sujet des primes.

Jacqueline avait ensuite rejoint, dans les années 1980, la section locale SNTRS-CGT de la délégation Paris B, pour ne plus jamais la quitter.

Elle fut de toutes les manifestations et de toutes nos luttes concernant la titularisation et la reconnaissance des qualifications des personnels au CNRS.

Jacqueline, qui a continué à être adhérente durant sa retraite, a toujours été de nos combats.

Toutes nos pensées vont vers sa famille et ses proches.

Hervé Guezennec, section locale SNTRS-CGT Campus Curie DR02



# International

*Hors des frontières de la France*

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

## Chine

### Les travailleurs s'organisent et protestent contre la précarité permanente

Selon le *China Labour Bulletin* (qui soutient la syndicalisation des travailleurs chinois et leur participation aux négociations collectives au delà des « syndicats officiels »), les « précaires permanents » de Volkswagen sont déterminés à faire valoir leurs droits.

Dans un article du 27 février 2017, nous apprenons que ces précaires, employés par une agence (c'est-à-dire ne faisant pas officiellement partie des personnels de la multinationale allemande) ont manifesté avec le slogan « rémunération égale pour travail égal ». Ils en ont assez d'être payés la moitié du salaire d'un employé direct de Volkswagen, tout en faisant le même travail.

Leur demande d'arbitrage officiel a été rejetée par les autorités, mais ils n'ont pas cessé de lutter par les moyens de la négociation et du rapport de forces : rencontres avec le syndicat municipal de Changchun, ou avec le ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale de la province pour obtenir des promesses du respect de la loi.

Car les abus des différentes agences en Chine ont pris de telles proportions afin de faire baisser les « coûts » et de rendre les travailleurs « malléables », que la loi sur le contrat de travail a été amendée en 2013 pour y faire face.

Volkswagen elle-même a reconnu le problème, en publiant en 2012 une « charte du travail temporaire », qui impose des négociations si les travailleurs temporaires dépassent le 5% de l'ensemble du personnel.

Voilà pourquoi les travailleurs des agences ne désarment pas. Ils connaissent leurs droits et luttent pour les faire appliquer.

La Chine « pays des travailleurs dociles » contents de leur exploitation, vantée il y a quelques années par un certain grand patron et marchand d'armes français, le Sénateur Serge Dassault, est un mythe : l'un des effets positifs de l'ouverture au monde (et non de la mondialisation néolibérale) est qu'aujourd'hui ceux qui luttent ne sont plus seuls et ne se laissent plus conter !

## Grèce

### Les Archives d'histoire sociale contemporaine reconstituent la mémoire de la vengeance d'État contre les vaincus de la guerre civile

Une équipe d'historiens et d'archéologues qui travaillent aux « Archives d'histoire sociale contemporaine », en collaboration avec la « Bibliothèque universitaire de l'hellénisme contemporain » et de spécialistes du numérique, ont créé le « Musée numérique de Makronisos ». Cette île, située au large de l'Attique, symbolise la face la plus sombre de l'histoire grecque de la période post-guerre civile.

Synonyme de torture physique et psychologique, elle fut le purgatoire pour quelques 80 000 personnes dans les années 1947-1950 [la guerre civile grecque s'est terminée en 1949 par une défaite des forces progressistes à la bataille sanglante du mont Grammos en Thessalie NDLR.].

Pour l'État grec des « vainqueurs », Makronisos était un lieu « de correction » exemplaire, une sorte d'école où l'on « instruisait » aux idées « saines ».

Les familles des reclus en portent encore la mémoire douloureuse, même si les témoins directs sont aujourd'hui âgés ou disparus.

Le musée numérique offre une reconstitution des installations et des nombreux témoignages d'archives retraçant cette violence inouïe subie par de nombreuses personnes qui n'étaient pas toutes engagées, ni activistes.

Cette contribution des collègues grecs montre combien la science peut éclairer les pans les plus sombres de l'histoire d'un pays, au lieu de les occulter ou de les embellir : ce n'est pas une question de « repentance » mais de travail patrimonial en direction des citoyens et surtout des jeunes générations.

Dans la situation difficile de la science grecque d'aujourd'hui à cause de l'austérité qui frappe toujours le pays, l'entreprise des collègues mérite tous nos encouragements.

Pour visiter ce musée virtuel : <http://www.makronisos.org/>

## Nouvelle-Zélande

### « Mettre les étudiants avant le profit », « Garder l'enseignement supérieur public »

Avec ces deux slogans, le principal syndicat néozélandais des personnels de l'ESR, *Tertiary Education Union Te Hautū Kahurangi o Aotearoa* (TEU), lance une campagne pour contrer les projets du gouvernement de faire voter une loi obligeant les ministères d'accorder un financement égal aux institutions publiques de l'ESR dont le but est de servir l'intérêt général et aux firmes à but lucratif dont le seul objectif est de servir l'intérêt de leurs actionnaires.

« L'obligation des entreprises à but lucratif envers leurs actionnaires est incompatible avec l'éthique de l'ESR publique mue par les besoins de la communauté, non par l'argent », déclare le syndicat. Si cette loi passe, elle aura des effets pervers, puisque les compagnies privées s'empareront des secteurs les plus rentables et les étudiants pourraient être ainsi privés de choix d'études.

« Le *National* [le parti au gouvernement, NDLR] a débuté avec un système qui fonctionnait et l'a remplacé avec une série d'expérimentations qui sont un échec. Paul Goldsmith [le ministre de l'ESR, NDLR] veut maintenant inscrire ces expérimentations dans le marbre de la loi, sans jamais avoir demandé si le public veut que l'ESR prenne cette direction », déclare la présidente de la TEU. « Nous savons que le financement public de l'ESR fonctionne. En dépit de ces expérimentations ratées, les institutions publiques, bien décriées et chroniquement sous-financées, ont continué la dure tâche d'éduquer les communautés d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Zélande. Leur engagement est basé sur une éthique de service rendu à l'ensemble de la communauté, ce qui n'existe absolument pas chez les entreprises lucratives ».

Sur l'affiche de leur campagne, les collègues mettent en garde : « la *Trump University* bientôt là » !

Certains dressent un parallèle avec les convictions de Betsy De Vos, la très controversée Secrétaire d'État à l'éducation du gouvernement Trump, dont le soutien à une éducation corporate est bien connu. De Vos a été mise en difficulté par le Sénateur Bernie Sanders lors de l'audition précédant sa nomination. Mais elle n'a pas été écartée du poste.

En Nouvelle-Zélande, les conservateurs au gouvernement, ces « ploutocrates cupides »

selon les commentaires des soutiens de la campagne lancée par la TEU, **aspirent à satisfaire leur clientèle.** Ils prétexteront à coup sûr une « égalité » de traitement, qui est en fait une inégalité de fait. Espérons que la campagne de la TEU trouvera l'écho nécessaire auprès des étudiants, de leurs parents et du public, pour déjouer les projets néfastes du gouvernement.

## Palestine

### Une ingénieure de Gaza espère que son invention servira à la reconstruction des bâtiments détruits par la guerre

Voilà une innovation récompensée par un premier prix au concours international japonais Gaza innovation challenge : une jeune ingénieure palestinienne qui, avec son conjoint également ingénieur, ont inventé une nouvelle brique recyclant... les cendres.

Malgré le manque de moyens et de laboratoires de tests chimiques à Gaza, malgré l'occupation qui l'a privée de participation au *MIT Arab Startup Competition* en Arabie Saoudite (pas de laisser-passer délivré pour franchir le passage frontière d'Eretz), Majd Masharawi espère aller bientôt au Japon travailler avec des scientifiques qui lui permettront de mettre au point son invention et d'enrichir ses connaissances.

Le *Green Cake* (c'est le nom de sa brique de cendre) est léger, pas cher et performant, et préserve l'environnement du gaspillage des cendres ou de leur épandage qui crée la pollution du sable. « Il n'y a pas de limites à l'esprit humain. Si tu veux faire quelque chose, tu dois y croire et le faire avec confiance, car tu es la seule personne responsable de ton avenir », dit-elle. L'innovation et la création des start-up ne sont pas ici une fin en soi, comme on nous rebat les oreilles en France où l'on donne comme objectif valorisant aux chercheurs et ingénieurs des laboratoires publics la création d'entreprises.

Cette collègue palestinienne affirme sa confiance en la connaissance et l'utilise pour le bien de son pays.

Et si l'on se posait la question de l'utilité sociale et humaine de l'innovation ? Majd Masharawi a déjà donné une partie de la réponse.

## Royaume-Uni

### L'université néolibérale dans la Grande-Bretagne « post-Brexit »

Une pétition a circulé récemment sur les réseaux scientifiques spécialisés, alertant sur la situation du « Centre des études culturelles » de l'université Goldsmiths de Londres : sa dissolution programmée dès l'année académique 2017-2018 en le fusionnant avec le département médias et communication de l'université est considérée comme une étape d'un plan plus large de restructuration de l'université britannique mis en place par le gouvernement conservateur de Teresa May.

Les sciences humaines subissent les attaques les plus violentes, comme cela a été le cas par le passé avec la clôture du Centre des études culturelles de l'université de Birmingham ou de celui de philosophie de l'université de Middlesex, ainsi qu'avec la mise en place d'évaluations quantitatives comme le TEF (*teaching excellence framework*) ou le REF (*research excellence framework*).

Pour protester, les étudiants ont boycotté le NSS (*national students survey*) censé alimenter le TEF. Des solutions alternatives proposées par le syndicat UCU (*University and College Union*) n'ont pas été prises en compte par les autorités.

Par ailleurs, la mise en place du « programme anti-radicalisation » a été l'occasion de pressions sur le personnel concernant les libertés académiques, ainsi que sur les étudiants issus des minorités (discriminations liées à la couleur de peau ou l'appartenance « ethnique »). Le renforcement des mesures anti-immigration par le gou-

vernement post-Brexit de Teresa May a touché les étudiants internationaux.

Les mesures qui seront appliquées à l'université Goldsmiths concerneront les étudiants, les enseignants et les chercheurs, dont le bien-être physique et mental, et même la sécurité dépendent de leur emploi et, dans certains cas, de leur statut en tant que migrants.

Les politiques de restructuration néolibérale visent « l'efficacité économique » en augmentant de façon exponentielle la charge de travail des personnels et en aggravant les conditions d'études.

« Notre sentiment est que ces processus ont un immense impact sur notre façon d'apprendre, de chercher, d'enseigner et d'interagir les uns avec les autres », écrivent les collègues dans leur demande de soutien.

Ils dénoncent le silence radio de leurs dirigeants qui élaborent des projets de restructuration dans l'opacité

la plus totale : personnels et étudiants découvrent aujourd'hui le pot aux roses « qui n'a jamais été communiqué par les managers et des bureaucrates qui dirigent l'université » et ne parlent que de « revalorisation et redistribution » des études culturelles...

Le Centre des études culturelles a, depuis sa fondation, privilégié des approches inter- et transdisciplinaires, expérimentales et innovantes, ce qui a construit sa réputation internationale et l'a rendu très attractif aux étudiants. Il a souvent réuni des chercheurs, étu-

dians et activistes des études postcoloniales, des cultures numériques, des études *queer* et féministes, de la philosophie et de l'économie politique.

« Le monde académique n'est pas le lieu de l'avenir incertain », soulignent les intéressés.

Remue-ménage dans les programmes d'études, perte de financements ou arrêt de programmes de recherche, bouleversement de la vie des personnels scientifiques ou administratifs qui auront à chercher du travail ailleurs : voilà les conséquences de la « gestion » résultant

## Tunisie

### 23<sup>e</sup> congrès de l'UGTT : une femme élue au bureau exécutif !

L'élection de Naïma Hammami, chargée de l'international et des questions d'immigration est une grande nouveauté pour le paysage syndical tunisien, et pour l'Union générale des travailleurs tunisiens qui a tenu son congrès en janvier 2017 et renouvelé sa direction. Les femmes, 50% des effectifs de l'UGTT, n'ont jamais fait partie de ses instances dirigeantes.

Selon le nouveau secrétaire général de l'UGTT Nouredine Taboubi, « il n'est pas permis pour une organisation progressiste, démocrate et égalitaire comme l'UGTT de ne pas briser cette barrière ».

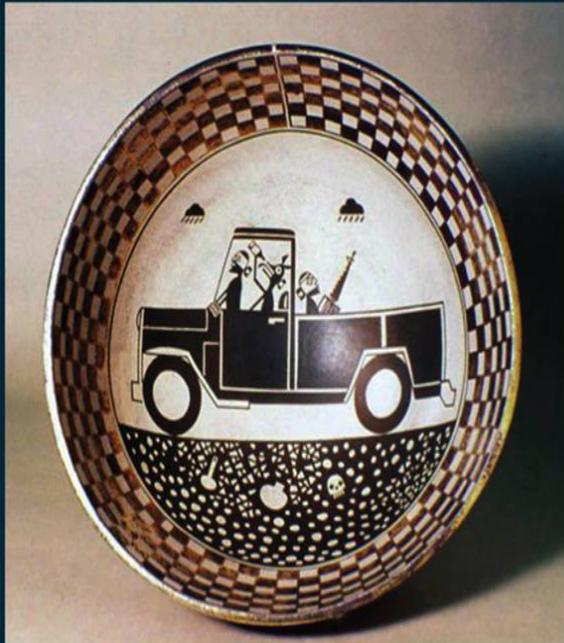
Ajoutons que dans un pays où l'emploi se féminise (et se dévalorise), car les entreprises notamment françaises y délocalisent sans scrupules et exploitent cette main-d'œuvre de qualité, la syndicalisation des femmes ne doit pas

être une affaire d'hommes !

## Québec

### Mais pourquoi 55% du potentiel de recherche reçoit-il seulement 15% de financement ?

Au Québec, le budget de la recherche est alimenté des deux parts : du gouvernement provincial et de celui, fédéral, d'Ottawa. La politique d'Ottawa sous le précédent gouvernement



**CONTEMPORARY ISSUES IN NATIVE AMERICAN ART & PHILOSOPHY**

A Research Seminar with the scholar and educationalist  
**Shanna Ketchum-Heap of Birds**

Friday 20 March  
4.00-6.00 pm  
Professor Stuart Hall Building  
Room 314

Shanna Ketchum-Heap of Birds is a noted critic and art historian of contemporary Native American art. Her articles have appeared in major publications across the globe including *Third Text* (London), *Estrago* (Latin America), *Smithsonian National Museum of the American Indian*, the *Massachusetts College of Art* (USA) and the *Solomon R. Guggenheim Museum* in New York. Ketchum-Heap of Birds lectures, both nationally and internationally, about contemporary issues in Native art. She also teaches in the *Native Studies program* at the *University of Oklahoma*.

For preparatory reading materials please email Jorella Andrews: [j.g.andrews@gold.ac.uk](mailto:j.g.andrews@gold.ac.uk)

The event is free, no booking is required.  
All are welcome.

Organised by  
**THE DEPARTMENT OF VISUAL CULTURES**

In collaboration with  
**THE CENTRE FOR RESEARCH ARCHITECTURE**

and  
**THE CENTRE FOR CULTURAL STUDIES**

Goldsmiths  
UNIVERSITY OF LONDON

de l'austérité et de l'autoritarisme.

Cela ne nous console pas de voir que les problèmes que nous affrontons en France suite à des fusions ou fermetures autoritaires de laboratoires ou centres de recherche sont partagés par nos collègues outre-Manche.

Cela nous pose sérieusement la question comment passer de la simple solidarité à des actions convergentes qui mettent à mal les projets funestes.

du très libéral Harper était celle d'une austérité « orientée », favorisant des secteurs rentables pour les grandes entreprises (par exemple du secteur pétrolier). Cette année, la FQPPU (Fédération québécoise de professeurs et professeurs d'université) est très satisfaite de la participation fédérale qui maintient le niveau de recherche du Québec et montre l'engagement du gouvernement Trudeau. Comme le souligne Jean-Marie Lafortune, le président de la FQPPU, les québécois paient des impôts à Ottawa : ce réinvestissement n'est que justice. Or une augmentation du budget global non seulement reste en deçà du rattrapage souhaité et nécessaire, mais aussi cache une répartition injuste qui ne contribue pas à un développement équitable de l'ensemble

de la recherche : privilégiant les sciences appliquées (santé, génie), le fédéral continue d'orienter la recherche. Quant à la stratégie québécoise de recherche et d'innovation (SQRI), dont l'objectif (louable) est d'établir un cadre global pour la « Belle province », elle est tout aussi inéquitable : selon la FQPPU, « la plus grande portion des fonds annoncés est destinée à satisfaire les besoins immédiats des entreprises ou les priorités de l'État, ce qui témoigne d'une vision à courte vue de la recherche. Ce financement réduit considérablement les impacts bénéfiques de la recherche motivée par les problèmes de fond qu'identifient les chercheurs eux-mêmes dans le cours de leurs activités. De plus en plus d'études suggèrent également

que la concentration des fonds de recherche vers un nombre restreint de chercheurs, de disciplines jugées prioritaires ou de grands projets en partenariat avec les entreprises, n'est pas un investissement fécond parce qu'il ne se concrétise pas en une production scientifique accrue ».

La réponse à la question posée ? Elle est évidente : ces 50%, la moitié des collègues, travaille dans les arts, lettres, SHS. Dans un contexte de « science rentable », les propositions de la FQPPU, soutenues par 90% des collègues, n'ont pas trouvé d'écho. « Nous poursuivrons nos efforts » pour obtenir le financement adéquat et équitable pour tous, souligne la FQPPU. Nous leur souhaitons bon courage !

**TERTIARY EDUCATION  
IS CHANGING UNDER  
NATIONAL.**

**TRUMP  
UNIVERSITY**

**COMING SOON**

**IF NATIONAL PASSES ITS NEW LAW  
LOCAL INSTITUTIONS COULD  
LOSE OUT TO OVERSEAS COMPANIES**

**TELL NATIONAL TO PUT  
#STUDENTS4PROFIT**

# Les candidats présentés par le SNTRS-CGT

Josiane TACK, Ingénieure de recherche, Montpellier  
Lise CARON, Chargée de recherche, Nantes  
Bruno GUIBERT, Assistant Ingénieur, Toulouse  
Patrick BOUMIER, Chargé de recherche, Orsay  
Henri RODENAS, Ingénieur d'études, Grenoble  
Noémie BELGAREH-TOUZE, Chargée de recherche, Paris

## ÉLECTIONS Conseil d'Administration du CNRS

Jusqu'au 26 juin 2017

**LA CGT, LE MEILLEUR  
REMPART POUR  
PROTEGER NOS DROITS**



**VOTEZ  
SNTRS  
la  
cgt**



**POUR PORTER HAUT ET FORT VOS REVENDICATIONS**

Affiche réalisée par Patrice Lecomte à afficher sans modération

